

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20251009-2025_110_BC_28-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2025_110_BC_28
Adhésion du Territoire de l'Ouest à
l'Association des Villes et Collectivités
de l'Océan Indien (AVCOI)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 13

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
30 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/10/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

AFFAIRE N°2025_110_BC_28 : ADHÉSION DU TERRITOIRE DE L'OUEST À L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS DE L'OCÉAN INDIEN (AVCOI)

Le Président de séance expose :

Contexte

L'AVCOI rassemble actuellement 35 collectivités de l'Océan Indien autour de problématiques communes : gestion des déchets, résilience climatique, coopération intercommunale, développement économique durable. L'association bénéficie du soutien de partenaires institutionnels tels que l'Union européenne, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), la Région Réunion et la Préfecture.

Missions de l'AVCOI

L'AVCOI a pour ambition de :

- structurer et animer la coopération décentralisée dans la région sud-ouest de l'Océan Indien
- favoriser les jumelages, les échanges d'expériences entre élus et services techniques, et la mutualisation des savoir-faire ;
- développer des projets concrets dans les domaines de l'environnement, de la gestion urbaine, des énergies renouvelables et de la gouvernance locale ;
- accompagner les collectivités dans leurs relations avec les bailleurs de fonds internationaux.

Le Territoire de l'Ouest, intercommunalité engagée sur les enjeux d'économie circulaire, de gestion des déchets, d'aménagement durable et de résilience, est concernée par ces priorités.

Intérêt pour le Territoire de l'Ouest

L'adhésion à l'AVCOI constitue une opportunité stratégique pour :

- renforcer son ancrage régional et sa visibilité au sein d'un réseau structurant de collectivités insulaires ;
- accéder à des dispositifs de financement dédiés à la coopération régionale ;
- bénéficier d'outils, de méthodologies et de retours d'expériences issus des projets en cours
- valoriser les actions et projets portés par le Territoire de l'Ouest ;
- participer activement à des groupes de travail thématiques et à des échanges régionaux.

Perspectives de l'AVCOI

Le plan d'action 2025 prévoit notamment :

- la poursuite du programme régional sur l'économie circulaire ;
- le développement de projets dans les domaines de la gestion des risques climatiques, de l'assainissement, de l'éducation et de l'entrepreneuriat ;
- le renforcement de la structuration du réseau et de sa reconnaissance internationale ;
- l'animation de communautés de pratiques et la conduite de diagnostics partagés.

Modalités d'adhésion

L'adhésion du Territoire de l'Ouest implique le versement d'une cotisation annuelle fixée à ce jour à 1 500€. L'AVCOI est une association de droit français (loi 1901), dont le siège est basé à Saint-Denis de La Réunion.

L'adhésion de notre Communauté d'Agglomération s'inscrit pleinement dans la stratégie portée par la délibération N°2023_012_BC_12 adoptée le 06 mars 2023. Elle constitue un levier pour renforcer sa capacité d'action dans des domaines prioritaires (environnement, gouvernance, coopération) et affirmer son

engagement en faveur d'un développement durable concerté à l'échelle de

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/08/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/08/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER l'adhésion du Territoire de l'Ouest à l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI) pour un montant annuel de 1 500€.**
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette adhésion, y compris le bulletin d'adhésion et les éventuelles conventions associées.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président